

Honoraires de Gestion Locative

Mandat de 2 ans :

- 4.0 % HT soit 4.80 % TTC*.....pour les loyers supérieurs à 1.100 €
- 5.0 % HT soit 6.00 % TTC.....pour les loyers inférieurs à 1.100 €
- 9.0 % HT soit 10.80 % TTC.....pour les boxes et les places de parkings.

Mandat de 1 an :

- 6.0 % HT soit 7.20 % TTC.....pour les loyers supérieurs à 1.100 €
- 7.0 % HT soit 8.40 % TTC.....pour les loyers inférieurs à 1.100 €
- 10 % HT soit 12.00 % TTC.....pour les boxes et les places de parkings.

CALCULES SUR LES LOYERS ENCAISSES CHARGES COMPRISES

HONORAIRES DEDUCTIBLES DES IMPOTS FONCIERS

Nos honoraires couvrent :

- ✓ Emission des avis d'échéance et encaissement des loyers,
- ✓ Délivrance des quittances,
- ✓ Révision du loyer à la date anniversaire du bail selon les évolutions des indices en vigueur,
- ✓ Virement à dates fixes des loyers sur compte bancaire en fin de mois,
- ✓ Règlement des appels de charges au Syndic sur demande expresse du mandant,
- ✓ Etablissement de la régularisation annuelle des charges locatives,
- ✓ Suivi du recouvrement des dossiers en contentieux,
- ✓ Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès des locataires,
- ✓ Information au Trésor Public de mouvement de locataires pour la taxe d'habitation,
- ✓ Etablissement du compte rendu de gérance détaillé tous les trimestres,
- ✓ Faire exécuter par des entreprises sélectionnées toutes menues réparations, et celles plus importantes mais urgentes avec votre accord ; prendre toute mesure conservatoire,
- ✓ faire établir aux frais du mandant tous les diagnostics obligatoires ainsi que tous documents indispensables à l'information du locataire et celui relatif aux risques naturels et technologiques, conformément à l'article L125-5 du code de l'environnement,
- ✓ Vérification de la souscription d'une assurance multirisque habitation par le locataire.

En option :

Honoraires Locations

I/ Locaux à usage d'habitation

- ✓ Recherche de locataire, étude de son dossier et rédaction du contrat de location.
24 €/m² zone très tendue ; 20 €/m² zone tendue ; 16 €/m² hors zones tendues et très tendues (Loi ALUR)
PARTAGE POUR MOITIE ENTRE LE PROPRIETAIRE ET LE LOCATAIRE.
- ✓ Etat des lieux d'entrée
6 €/m² (Loi ALUR)
PARTAGE POUR MOITIE ENTRE LE PROPRIETAIRE ET LE LOCATAIRE.

II/ Boxes et places de parkings

- ✓ Recherche de locataire, étude de son dossier, rédaction du contrat de location
200 euros TTC
PARTAGE POUR MOITIE ENTRE LE PROPRIETAIRE ET LE LOCATAIRE

III/ Locaux à usage professionnel ou commercial

- ✓ Recherche de locataire, étude de son dossier.
8 % HT soit 9.60 % TTC du loyer annuel charges comprises
- ✓ Montage du dossier et rédaction des actes
5 % HT soit 6.00 % TTC
DU MONTANT DU LOYER ANNUEL : HONORAIRES A LA CHARGE DU PRENEUR

IV/ Déclaration des revenus fonciers

- ✓ 0.80 % HT soit 0.96 % TTC
CALCULES SUR LES REVENUS ANNUELS DECLARES

V/ Faire exécuter tous travaux importants sauf urgence

- ✓ 2.5 % HT soit 3.00 % TTC sur les travaux TTC
APRES ACCORD DU MANDANT ET EN REGLER LES FACTURES.

VI/ Garantie des loyers Impayés

- ✓ 2.9 % sur les quittancements
DEDUCTIBLE DES REVENUS FONCIERS

* les prix indiqués sont calculés avec une TVA au taux actuel en vigueur de 20 %